

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ADRESSE PROPOSEE :

Type appartement :

Étage :

	LOCATAIRE	CONJOINT/ COLOCATAIRE	CAUTION SOLIDAIRE 1	CAUTION SOLIDAIRE 2
IDENTITE				
Nom				
Prénoms				
Date et lieu de naissance	Le / / à	Le / / à	Le / / à	Le / / à
Nationalité				
Adresse actuelle				
E-mail				
Tel. Fixe				
Portable				
SITUATION FAMILIALE				
Sit. Fam.				
Date de mariage	Le / /	Le / /	Le / /	Le / /
Nombre d'enfants				
Âges				
REFERENCES				
N° Sécurité sociale				
N° de Carte d'identité				
Banque				
N° de compte				

	LOCATAIRE	CONJOINT/ COLOCATAIRE	CAUTION SOLIDAIRE 1	CAUTION SOLIDAIRE 2
SITUATION PROFESSIONNELLE				
Métier				
Employeur				
Depuis le	/ /	/ /	/ /	/ /
Salaire mensuel	€	€	€	€
SI LOCATAIRE D'UN APPARTEMENT				
Propriétaire ou gérant de l'appartement actuel				
Montant du loyer actuel	€	€	€	€
Allocation logement, APL ou autres	€	€	€	€
Compagnie d'Assurance Multirisques Habitation				

LOI SUR LE POUVOIR D'ACHAT (J.O du 09/02/2008)

Le montant du **Dépôt de garantie** est ramené à **un mois de loyer hors charges.**

L'indexation annuelle des loyers sera basée sur l'indice des prix à la consommation, hors tabac et hors loyers.

Agence MOUREY – 7 rue des Granges – 25000 BESANCON
TEL. : 03.81.83.26.13/FAX : 03.81.83.89.98

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE LOCATAIRE ET LE CAUTIONNAIRE

Nous vous remercions de nous apporter les documents originaux, nous effectuerons nous même les photocopies

- Carte d'identité / Livret de famille
- Relevé d'identité bancaire
- Dernière quittance de loyer ou taxe foncière (2009)
- Justificatifs de revenus complémentaires (allocations CAF, pension alimentaire, revenus fonciers ...)

EN COMPLEMENT

Pour les salariés

- Copie des trois dernières fiches de salaires
- Copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition recto verso – 2008
- Attestation d'emploi

Pour les étudiants

- Copie de la carte d'étudiant

Pour les non-salariés ou salariés payés à la commission

- Copie des deux derniers avis d'imposition ou de non imposition
- Extrait K Bis
- Dernier bilan

Pour les retraités depuis moins de trois ans

- Copie de notification des droits faite pas la caisse de retraite
- Copie des deux derniers décomptes d'arrérages
- Dernier avis d'imposition

Pour les retraités de plus de trois ans

- Copie des deux derniers avis d'imposition ou de non imposition

CAUTION SOLIDAIRE

■ Obligatoire pour chacun des colocataires ou concubins (contrôle des revenus à vérifier).

■ Obligatoire si le rapport loyer + charges (+ droit de bail) / revenu est compris entre 33 et 50 %.

■ Obligatoire pour les locataires diplomates, personnels d'ambassade ou de consulats, gens du spectacle, travailleurs temporaires, étudiants, frontaliers, salariés en CDD ou en période d'essai.

IMPORTANT

■ Les documents qui sont demandés aux locataires doivent également être fournis par la personne se portant caution solidaire.

■ La demande de location doit impérativement être remplie le plus précisément possible par le locataire, le conjoint ou colocataire et la caution solidaire.

DEMANDE DE LOCATION

Date de remise du dossier : / /

Date du bail : / /

AGENCE MOUREY - 7 rue des Granges - 25000 BESANCON

Tél : 03-81-83-26-13 - Fax : 03-81-83-89-98

contact@agencemourey.com

Votre avis nous intéresse. Vous avez rencontré notre agence par :

- | | | |
|---------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Par internet | <input type="checkbox"/> Bouche à oreille | <input type="checkbox"/> Panneau à louer |
| <input type="checkbox"/> Notoriété | <input type="checkbox"/> Pages jaunes | <input type="checkbox"/> Autre |

DOSSIER AVEC GLI

LOI BORLOO

DOSSIER SANS GLI

BAIL A LOYER INTERMEDIAIRE

DOSSIER GRL

BAIL A LOYER SOCIAL

ENGAGEMENT & ACCORD DE LOCATION

A défaut de retour du bail signé et régularisé par le(s) preneur(s) sous 15 jours après signature du présent engagement, le logement sera remis à la location

Je soussigné(e) _____, m'engage à louer un logement sis _____, A compter du _____, pour une durée initiale de _____ et un loyer de _____ €

Date :

Signature :

L'article 1709 du code civil définit le louage des choses comme « un contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose pendant un certain temps, et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige à payer ». Dès lors, à partir du moment où il y a accord sur la chose et sur le prix, le contrat est légalement formé. Ainsi, une promesse de bail vaut bail. (Civ. 3^{ème}, 23 février 1982 : JCP 82 IV, 167)

Site Internet : www.agencemourey.com

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h à 18h